

INSCRIPTION SCOLAIRE

du **13 février 2023**
au **28 avril 2023**

2023/2024

*Petite section,
(enfants nés en 2020)
et
nouveaux
arrivants*



DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHÉ DE SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES, IL VOUS SUFFIT DE VOUS RENDRE SUR VOTRE ESPACE CITOYENS POUR EFFECTUER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE. EN JOIGNANT :

- **Un justificatif de domicile de - 3 mois** (quittance de loyer, facture EDF ou de gaz ou de téléphone fixe ou d'opérateur internet)
Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées
- **Une copie de toutes les pages du livret de famille**
- **Une copie du certificat de radiation** (en cas de changement d'école)
- **Le cas échéant, une copie de l'extrait du jugement de divorce ou de séparation précisant la garde de l'enfant**
- **Un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge**

↘ EN CAS DE DÉROGATION SCOLAIRE

Commune :

- Compléter la partie «**demande de dérogation**» et joindre un justificatif si nécessaire à la suite de votre demande d'inscription scolaire sur l'espace citoyens.

Hors commune :

- Télécharger et remplir le formulaire en ligne de demande de dérogation hors commune sur l'Espace Citoyens dans la rubrique «**édition de documents**».
Retourner le formulaire rempli à direction-enfance@lagny-sur-marne.fr ou depuis la messagerie de l'Espace Citoyens. Joindre un justificatif si nécessaire.

Une réponse à votre demande de dérogation vous sera adressée par courrier courant juin.

En cas d'hébergement

- Un justificatif de domicile de **-3 mois** de l'hébergeant
- Une attestation sur l'honneur d'hébergement
- Un document de la sécurité sociale ou CAF daté de **-3 mois** au nom de l'hébergé, à l'adresse de Lagny-sur-Marne. (Pour les hébergements, le dossier sera mis en attente du document de l'attestation d'assurance et d'un nouveau justificatif d'hébergement jusqu'à mi-août)
Les inscriptions périscolaires (cantine, accueil matin/soir, centre de loisirs) se dérouleront du 1^{er} mai au 7 juillet. La procédure à suivre sera mise en ligne fin avril.

ACCUEIL UNIQUE

2, place de l'Hôtel de Ville 77400 Lagny-sur-Marne

Tél : 01 64 12 74 00

Mail : direction-enfance@lagny-sur-marne.fr

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

lundi, mardi, mercredi, et vendredi :

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

jeudi : de 8h30 à 12h

POSSIBILITÉ DE RENDEZ-VOUS

les lundis et vendredis :

de 13h30 à 17h30

les mercredis :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

LAGNY
sur Marne